

de 25.9. Si nous étudions l'indice à compter du 1^{er} janvier 1959, au mois d'août de la même année, nous constatons qu'il a augmenté de 13.6 en 8 mois.

Nous n'entendons pas le ministre de l'Agriculture parler de l'indice des coûts des biens achetés par les cultivateurs.

Si nous étudions maintenant l'indice des prix agricoles, nous constatons qu'il était de 234.6 en 1956 et que trois ans plus tard, soit en 1959, il s'élevait à 238.1, soit une augmentation de 3.5.

Le coût des biens et services a augmenté de 25.9, alors que les prix des produits agricoles n'ont augmenté que de 3.5. De plus, l'argent que reçoit aujourd'hui le cultivateur pour ses produits agricoles lui obtiendra 27 p. 100 de moins des produits et des services dont il a besoin, et ce comparativement à il y a 10 ans.

Si nous examinons le rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts des prix des denrées alimentaires, nous remarquons qu'en 1957 les cultivateurs ont encaissé pour chaque dollar de vente au détail: 53.9 p. 100 pour le bœuf; 59.7 p. 100 pour le porc; 77.1 p. 100 pour le beurre. Je pourrais citer nombre de produits, mais qu'il me suffise de n'en mentionner que quelques-uns: sur le prix des produits des tomates en conserve, le cultivateur recevait 18.3 p. 100; sur le lait entier, évaporé, 41.1 p. 100.

En 1949, pour chaque dollar que le consommateur versait pour des produits agricoles, le cultivateur recevait 59c. alors qu'en 1958 il recevait 44c.

Pourtant, le premier ministre a déclaré, à Newcastle, le 26 avril 1957, comme en fait foi le *Journal d'Ottawa*, numéro du 27 avril:

(Traduction)

Le programme agricole de son parti, a-t-il dit, comprendrait un régime souple de soutien des prix, une vigoureuse campagne de vente dans le monde entier pour les produits agricoles du Canada et une conférence du Commonwealth dans les plus brefs délais.

Entre 1951 et 1955, a-t-il dit, la part de l'agriculteur sur le dollar versé par le consommateur est tombée de 59 à 51c.

(Texte)

C'est le premier ministre qui disait cela, il y a deux ans et demi.

Ce chiffre, aujourd'hui, est rendu à 44c. Le premier ministre a eu l'audace de dire, et le ministre de l'Agriculture lui-même, comme en fait foi la page 267 du compte rendu officiel des *Débats*:

J'estime qu'il est bien évident que l'état des frais et des prix avec lequel le cultivateur était aux prises sous le gouvernement libéral depuis 1951-1952 a été immobilisé puis desserré.

Monsieur le président, ce ne sera qu'après avoir fait la compilation des chiffres des

années pendant lesquelles le parti conservateur aura été au pouvoir que nous pourrions constater tout le dommage causé à nos cultivateurs.

Étant donné que la loi sur la stabilisation des prix agricoles n'a pas atteint la fin pour laquelle elle avait été instituée, je suggère au gouvernement de créer une commission qui serait composée de spécialistes en matières agricoles et de chefs d'associations agricoles afin d'étudier et d'élaborer un plan conforme aux besoins des cultivateurs, en un mot, une commission consultative capable d'établir un plan d'ensemble en vue de modifier la loi sur la stabilisation des prix agricoles pour que les prix de soutien soient fixés, non pas en regard d'un certain pourcentage de la moyenne des prix des dix dernières années, mais en regard de l'indice du coût de la production.

Je demande au ministre de l'Agriculture et au gouvernement de charger le comité de l'agriculture d'étudier la loi sur la stabilisation des prix agricoles et de faire une enquête afin d'évaluer les pertes causées à notre classe agricole.

Si je fais ces suggestions, c'est que je doute de la compétence du ministre de l'Agriculture. Il est impossible que les spécialistes, ou les "officiers" du ministère de l'Agriculture, qui ont conseillé le ministre de l'Agriculture et tous les ministres du cabinet fédéral au cours des 22 dernières années, ne continuent pas de prodiguer au ministre actuel de l'Agriculture, ainsi qu'au gouvernement actuel, les mêmes bons conseils. Cependant, cette loi n'a pas donné les résultats prévus et je mets le ministre au défi de nous prouver qu'elle a contribué à donner au cultivateur la juste part du revenu national à laquelle il a droit. Le revenu net des cultivateurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, a été inférieur de 88 millions de dollars en 1959 à celui de 1958, et ceci malgré les 57 millions que nous sommes appelés à voter aujourd'hui.

Je mets le ministre de l'Agriculture au défi de nous prouver que la loi sur la stabilisation des prix agricoles a sauvegardé les intérêts du petit cultivateur. De plus, je le mets au défi de nous prouver que les cultivateurs ont connu, douze mois à l'avance, les prix des produits agricoles, tels que les œufs et le porc. Je le mets aussi au défi de nous prouver que sa loi n'a pas été la cause de la perturbation des prix des produits agricoles durant les deux ou trois dernières années.

Si le ministre n'a rien à craindre, il acceptera ce défi et il demandera au comité d'instituer une enquête sur cette question et de faire rapport à la Chambre. S'il refuse, ce sera la preuve évidente que son gouvernement a répudié ses promesses, la loi sur la